

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Société FLC Sarl – Entretien du matériel chaud, froid, préparation et laverie de la cuisine centrale et de l'école Calmette et Guérin.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la prestation proposée par la société FLC Sarl dont le siège social est situé Le Bois des Fenêtres 350, rue Claire Lacombe 60740 Saint Maximin pour l'entretien du matériel chaud, froid, préparation et laverie de la cuisine centrale et de l'école Calmette et Guérin donne pleinement satisfaction,

DECIDE

DE RECONDUIRE avec la société FLC SARL dont le siège social est situé Le Bois des Fenêtres 350, rue Claire Lacombe 60740 Saint Maximin le contrat, d'une durée d'un an avec renouvellement par tacite reconduction, pour l'entretien du matériel chaud, froid, préparation et laverie de la cuisine centrale et de l'école Calmette et Guérin. Ce contrat prend effet au 1^{er} avril 2023.

La société FLC Sarl s'engage à effectuer deux fois par an la vérification du matériel précité. Le montant annuel de cette prestation est de 2 647,10 € HT soit 3 176,52 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 5 avril 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230405-d-2023-19-AU
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

[Faint, illegible handwritten text, possibly a signature or stamp, located in the lower-left quadrant of the page.]